
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.07PR**

concernant

**une demande de crédits d'investissement de CHF 874'000.- pour le
remplacement et l'élargissement de la passerelle sur la Thièle « Bel-Air /
Coop » ainsi que pour les aménagements de mobilité douce prévus
dans le secteur « Coop » et de CHF 125'000.- pour la rénovation de la
passerelle sur la Thièle « Tilleuls »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 avril 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Nathalie GUTIERREZ, Mireille MATHYS, David GRANDJEAN remplaçant Joëlle BETTEX, Martin LOOS, Olivier MAIBACH, Marc NICODET, et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de M. Marc-André BURKHARD, Municipal, MM. Sandro ROSSELET, Chef de service, Vincent NICOLET, Responsable du Bureau technique, et Raphaël KUMMER, Chef de service. Nous les remercions pour leurs présentations et réponses à nos questions.

Les travaux prévus concernent deux ouvrages importants pour le réseau de mobilité douce de notre Ville et le franchissement des canaux, en l'occurrence le franchissement de la Thièle.

La « passerelle Bel-Air / Coop »

Cette passerelle, construite dans les années 1990, souffre d'un défaut de conception de la structure secondaire qui est fortement rongée par la corrosion. Elle a ainsi fait l'objet depuis une dizaine d'années de plusieurs interventions et réparations. Aujourd'hui, son état est tel qu'elle ne peut plus être réparée sur place, qu'il faudrait au contraire la déposer, la faire réparer en atelier puis la remettre en place. Cette solution n'est économiquement pas adéquate et il a été décidé de la remplacer par un ouvrage neuf en bois suisse, d'une durabilité théorique de 70 à 100 ans en fonction de son entretien futur. Elle pourrait cependant durer encore plus longtemps si l'on pense aux nombreux anciens ponts en bois qui sont encore utilisés en Suisse.

La nouvelle passerelle, plus large que l'ancienne, permettra une meilleure circulation piétons-cyclistes. Certes, sa largeur ne permet pas la création de deux zones propres piétons et cyclistes séparées. Cette situation n'est pas idéale d'un point de vue sécuritaire pour les piétons, mais pour la Ville, il était important de maintenir le cheminement cycliste sur la passerelle afin de pouvoir conserver les subventions AggloY et promotion vélo du Canton. C'est donc le fruit d'un compromis et il est attendu des divers utilisateurs l'attention et le respect. Surtout, les accès inadaptés côté centre Coop, seront améliorés puisque la rampe et les marches seront supprimées, la passerelle étant posée à fleur de la berge. Cet

abaissement aura pour conséquence une légère pente douce de 2,14% depuis la porte de Gleyres. Cette pente est tout à fait gérable pour les personnes à mobilité réduite.

Contrairement à la passerelle actuelle, la nouvelle s'appuiera sur des murs en béton armés à chaque extrémité, ce choix technique permettant un rabaissement de la passerelle ; le choix du bois a lui pour conséquence que les rambardes, hautes de un mètre trente pour respecter les normes en vigueur pour permettre le passage à vélo, ne peuvent pas avoir d'ouverture (poutres d'un seul tenant en lamellé-collé ne pouvant pas être ajourées), ce qui est regrettable pour les personnes à mobilité réduite et les enfants.

Une nouvelle zone verte verra le jour sur la placette du restaurant du centre Coop. Cette bande a pour but de "freiner" les cyclistes qui devront mettre pied à terre à la sortie de la passerelle, la Ville n'étant pas parvenue à négocier avec les propriétaires de la PPE une servitude de passage public à pied et à vélo. Cette zone verte sera plantée et entretenue par les jardiniers de la Ville. Les flux seront également délimités et séparés pour protéger la terrasse du restaurant ; des chicanes, qui seront encore installées pour canaliser la circulation des divers usagers de la passerelle (piétons et cyclistes), ont fait l'objet d'une réflexion et doivent garantir le passage de la mobilité douce et en particulier le passage des personnes à mobilité réduite et celle des landaus.

La commission, qui s'inquiète du respect par les cyclistes de mettre pied à terre à la sortie de la passerelle côté Bel-Air, appelle la Municipalité à entreprendre rapidement une réflexion sur la création d'un cheminement cycliste en porte-à-faux devant la parcelle 1042.

La Municipalité s'attend à des oppositions de la part des copropriétaires de Bel-Air, tant la situation est sensible dans le secteur. Le traitement de ces oppositions pourrait retarder le début des travaux de 6 mois. La passerelle est toutefois sous contrôle et si elle devait être jugée dangereuse ou plus praticable, elle serait mise hors service quelques mois. Cependant et selon les ingénieurs qui sont à son chevet, elle peut encore être utilisée 8 à 9 mois. Ce temps devrait être suffisant pour traiter les oppositions.

Ce nouvel ouvrage remplit les conditions de l'article premier du règlement du « Pour-cent culturel ». Comme l'ouvrage aura un caractère fort de par la réalisation de la couverture de la structure en bois d'une tôle en aluminium anodisé pliée, ondulée, multipliant les effets de lumière et reprenant symboliquement les ondulations de l'eau, il n'a pas été jugé judicieux d'y ajouter encore une œuvre d'art. C'est ainsi la porte de Gleyres qui accueillera cette œuvre inspirée par les dessins et les graffitis qui sont déjà présents. Le choix du Service de la culture s'est porté sur Madame Maya ROCHAT, une artiste vaudoise reconnue qui exposera d'ailleurs cet été au CACY. Pour préserver cette future fresque du vandalisme, le Service de la culture et son auteure réfléchissent encore à deux possibilités, à savoir la pose d'une peinture de protection lavable ou un support en toile qui peut être remplacé par morceaux.

La passerelle des Tilleuls

Cette passerelle date de 1932. Sa structure souffre aussi de corrosion. Elle peut toutefois être réparée sur place. Afin de garantir la protection des eaux, elle sera entièrement bâchée durant les travaux.

Un commissaire fait remarquer la présence actuelle d'une rampe à très forte déclivité côté est qui rend très compliqué voire impossible son accès à des personnes à mobilité réduite. Les représentants du Service des travaux en sont conscients et expliquent que cet accès pourrait être amélioré par la pose d'une nouvelle rampe sous la forme d'une structure métallique. Cet ouvrage d'un coût estimé à CHF 25'000.- n'est toutefois pas prévu dans le présent préavis, mais les études préliminaires ont déjà été effectuées.

Conclusions :

La commission est convaincue de la nécessité des travaux présentés pour les raisons de sécurité. S'agissant de la nouvelle passerelle Bel-Air / Coop, elle relève qu'il s'agit d'un beau projet qui permet également d'améliorer son accessibilité côté centre Coop. Certains de ses membres regrettent toutefois son choix architectural qui brise la vue des personnes à mobilité réduite et des enfants.

Vu l'impossibilité d'obtenir une servitude de passage à pied et à vélo entre l'extrémité de la passerelle et la place Bel-Air, la commission encourage la Municipalité à entreprendre rapidement une réflexion sur la création d'un nouveau cheminement cycliste, en porte-à-faux devant la passerelle 1042, afin de permettre aux cyclistes de rejoindre la place Bel-Air sans devoir mettre pied à terre.

Concernant, la passerelle des Tilleuls, la commission émet fermement le vœu de la pose d'une rampe d'accès côté est.

Moyennant ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de soutenir ce préavis et d'accepter ses articles 1 à 6.

Anne-Louise GILLIÈRON, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 11 mai 2021